

NORME EXPÉRIMENTALE	DOCUMENTATION CATALOGAGE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES RÉDACTION DE LA NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE	DAS 19 Z 44-067 Avril 1981
SOMMAIRE		
		Page
	Avant-propos	3
0	Généralités	3
0.1	Objet	3
0.2	Domaine d'application	3
0.3	Vocabulaire employé	3
0.4	Schéma général	3
0.5	Ponctuation	5
0.6	Sources d'information	6
0.7	Langue et écriture de la description	6
0.8	Abréviations	7
0.9	Sigles	7
0.10	Emploi des majuscules	7
0.11	Graphies fautes	7
1	Zone du titre et de la mention de responsabilité	7
1.1	Titre propre	8
1.2	Titres parallèles	11
1.3	Compléments du titre	11
1.4	Mentions de responsabilité	12
2	Zone de l'édition	14
2.1	Mention d'édition	14
2.2	Mentions de responsabilité relatives à l'édition	15
3	Zone des données mathématiques	15
3.1	Mention d'échelle	15
3.2	Mention de projection	17
3.3	Mention des coordonnées	17
3.4	Mention d'équinoxe	18
4	Zone de l'adresse bibliographique	18
4.1	Lieux de publication et de diffusion	19
4.2	Noms de l'éditeur et du diffuseur	20
4.3	Date de publication	22
4.4	Lieu d'impression	22
4.5	Nom de l'imprimeur	22
4.6	Date d'impression	22
4.7	Cas particuliers	22
4.8	Documents manuscrits	23
4.9	Documents en caractères non latins	23
Les observations relatives à la présente norme expérimentale doivent être adressées à l'AFNOR, Tour Europe CEDEX 7 92080 PARIS LA DÉFENSE AVANT LE 1982-12-31		afnor 1981 Droit de reproduction et de traduction réservés pour tous pays

5	Zone de la collation	23
5.1	Indication spécifique du type de document et nombre de pièces	24
5.2	Autres caractéristiques matérielles	25
5.3	Format	25
5.4	Mention du matériel d'accompagnement	25
6	Zone de la collection	26
6.1	Titre propre de la collection	27
6.2	Titres parallèles de la collection	27
6.4	Mentions de responsabilité relatives à la collection	27
6.5	ISSN de la collection	27
6.6	Numérotation dans la collection	28
6.7	Mention de sous-collection	27
6.8	Titres parallèles de la sous-collection	27
6.10	Mentions de responsabilité relatives à la sous-collection	27
6.11	ISSN (Numéro international normalisé des publications en série) de la sous-collection ..	27
6.12	Numérotation dans la sous-collection	28
7	Zone des notes	28
7.1	Notes sur la zone du titre et de la mention de responsabilité	28
7.2	Notes sur la zone de l'édition et sur l'histoire bibliographique du document cartogra- phique	29
7.3	Notes sur la zone des données mathématiques	30
7.4	Notes sur la zone de l'adresse bibliographique	30
7.5	Notes sur la zone de la collation	31
7.6	Notes sur la zone de la collection	31
7.7	Notes sur la présentation matérielle, le tirage et la diffusion	31
7.8	Notes sur le contenu	31
7.9	Notes sur la représentation du relief	32
7.10	Notes sur l'utilisation du document cartographique	32
7.11	Notes sur l'exemplaire décrit	32
8	Zone de la présentation matérielle et des modalités d'acquisition	32
8.1	Présentation matérielle	33
8.2	Modalités d'acquisition ou prix	33
9	Description à plusieurs niveaux	33
9.1	Zone du titre et de la mention de responsabilité	34
9.2	Zone de l'édition	34
9.3	Zone des données mathématiques	34
9.4	Zone de l'adresse bibliographique	35
9.5	Zone de la description matérielle	36
9.7	Zone des notes	36
9.8	Zone de la présentation matérielle et des modalités d'acquisition	36
	Annexe 1 : Vocabulaire	37
	Annexe 2 : Exemples	41

AVANT-PROPOS

Pour faciliter sur le plan international l'échange de données bibliographiques et permettre le contrôle bibliographique universel, un groupe de travail, créé par la Sous-section des bibliothèques géographiques et cartographiques et la Commission de catalogage de l'IFLA a élaboré sous forme de recommandations les règles de la Description bibliographique internationale normalisée des documents cartographiques (ISBD (CM)) publiées en 1977. Ce sont ces règles qui servent de base à la présente norme.

Afin de faciliter sa mise en application et de recueillir les observations qui pourraient en résulter, il a été jugé utile de la publier sous forme de norme expérimentale.

Elle est soumise à une période de mise à l'épreuve d'une durée de deux ans avant que son contenu puisse en être confirmé ou révisé.

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 OBJET

La présente norme spécifie les éléments nécessaires à la description et à l'identification de tous les documents représentant, en totalité ou en partie, la terre ou tout corps céleste à n'importe quelle échelle, tels que les cartes et les plans à deux et trois dimensions, les cartes aéronautiques, marines et célestes, les globes, les blocs-diagrammes, les coupes de terrain, les photographies aériennes et astronomiques, les spatiocartes, les atlas ⁽¹⁾, les vues à vol d'oiseau, etc. — appelés ci-après documents cartographiques — attribue un ordre aux éléments de la description et prescrit un système de ponctuation pour cette description.

La présente norme ne traite ni du choix des vedettes (noms géographiques, personnes, collectivités ou titres, entrées principales ou secondaires) ni de la présentation matérielle de la fiche.

0.2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme donne les règles pour la rédaction des notices d'identification très complètes des documents cartographiques ; ces règles sont toutefois assez souples pour permettre une certaine simplification à condition de respecter l'ordre des éléments retenus et la ponctuation prescrite.

0.3 VOCABULAIRE EMPLOYÉ

En attendant l'adoption d'un vocabulaire de l'information et de la documentation, actuellement à l'étude, certains termes sont employés dans la présente norme avec le sens qui leur est donné en annexe.

0.4 SCHÉMA GÉNÉRAL

Notes générales sur le schéma

- 1) Les éléments en **caractères gras** sont facultatifs.
- 2) Les éléments précédés d'un astérisque peuvent être répétés si nécessaire.
- 3) La zone 7 est répétitive.
- 4) Dans le schéma ci-dessous les termes « première mention... », « mention suivante... » et autres termes semblables correspondent à l'ordre dans lequel les éléments sont donnés dans la description et n'ont aucune autre signification.

(1) Les atlas se présentant comme des monographies sont traités selon la norme NF Z 44-050, en tenant compte de la zone 3 et du premier élément de la zone 5 de la présente norme.